

HABITAT

LIEN SOCIAL ET SOLIDARITÉ

ESPACES EXTÉRIEURS ET BÂTIMENTS

AUTONOMIE, SERVICES ET SOINS

INFORMATION ET COMMUNICATION

CULTURE ET LOISIRS

TRANSPORTS ET MOBILITÉ

PARTICIPATION CITOYENNE ET EMPLOI

MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF DE "L'HEURE CIVIQUE" SUR LA COMMUNE DE SAINT-PALAIS-SUR-MER

UNE AIDE DE PROXIMITÉ

Suite aux réunions Ville Amie des Aînés (une des préconisations était la "mise en place d'une plateforme d'échanges de savoirs et/ou de service"), et les sollicitations de certains seniors au niveau du CCAS, la municipalité a décidé de suivre l'élan départemental et de s'inscrire dans le dispositif de l'heure civique. Il s'agit de mettre en place une aide de proximité à l'attention des administrés : les administrés offrent une heure de leur temps par mois à d'autres administrés ou à la commune. Le CCAS coordonne la mise en place du dispositif, et gère sa mise en œuvre au quotidien.

UNE ACTION QUI FONCTIONNENT GRÂCE AUX VOLONTAIRES

Au 1er avril 2025, 36 volontaires étaient inscrits. La majorité d'entre eux ont plus de 65 ans. Les interventions se font à deux niveaux : d'une part l'aide individuelle, de proximité ("de bon voisinage") à destination des administrés, et d'autre part l'aide collective au niveau des festivités de la commune (accueil, mise en place, ou nettoyage citoyen des plages), de l'EHPAD (confection de déco ou autres, aide à l'installation), ou des associations (aide à l'installation).

La logistique de l'action (contacts, planning) est gérée par le CCAS. Le CCAS prend notamment contact avec les volontaires pour faire un point sur les thématiques qui les intéressent et leurs disponibilités. Après les actions, le CCAS discute avec les volontaires de leurs ressentis.



**SAINT
PALAIS
SUR-MER**

Ville de Saint-Palais-sur-Mer
Ville Amie des Aînés depuis 2021
Saint-Palais-sur-Mer (17)

OBJECTIFS :

- Apporter une aide de "bon voisinage" et de proximité aux administrés en difficulté passagère,
- Privilégier les besoins primaires (aide aux courses, lien social, aide aux petits bricolages),
- Développer la relation d'aide, le lien social, la solidarité de proximité,
- Animer un réseau de volontaires.

PRATIQUE :

- Inscription de volontaires bénévoles pour ces actions
- Deux types d'aides : collective (aide à la commune, à l'EHPAD, aux associations...) et individuelle (aide aux administrés)
- Logistique et contact géré par le CCAS
- Coût du projet : 1 000 €

LES AIDES INDIVIDUELLES

Lorsque des missions d'aides individuelles sont proposées aux volontaires, le CCAS leur précise en amont le contexte et le type d'action (aide aux courses, aide au rangement suite à un cambriolage, aide à rentrer du bois...).

Concernant l'aide aux courses, le transport social du CCAS a évolué vers un transport solidaire (9 volontaires heure civique, actifs, inscrits pour cette action). Les critères restent les mêmes qu'initialement : le service est à l'attention des seniors de plus de 65 ans, autonomes, résidents à l'année, et non imposables. Très exceptionnellement, ce service peut être décliné en accompagnement à des rendez-vous médicaux.



UN DISPOSITIF PERTINENT QUI CRÉE DU LIEN

Une réunion est organisée tous les ans (à minima), pour présenter aux volontaires le nombre d'actions, leurs interventions, et les problématiques rencontrées. De plus, des temps conviviaux pour remercier les volontaires de leur investissement ont nouvellement été mis en place (le rythme envisagé est de trois par an).

Le bilan est positif tant pour les administrés que pour les volontaires. Des liens se créent, et le projet est apprécié par tous. Il s'agit d'une aide à dimension humaine tant pour les volontaires que pour les administrés, d'un dispositif qui répond aux besoins primaires (alimentaires, lien social, réactivité de contacts et d'intervention) des demandeurs, et crée du lien (amical, social, intellectuel, etc.). Par ailleurs, le dispositif a créé un lien interservices très pertinent, et adapté, entre les différents services de la mairie.

Une communication municipale est prévue en 2025, pour lancer une nouvelle campagne de recrutement de bénévoles. De plus, une communication régulière sur le dispositif et son fonctionnement est à envisager.



APPEL À CONTRIBUTION

Si, comme la Ville de Saint-Palais-sur-Mer, vous avez mis en place des projets pour les aînés, n'hésitez pas à nous en faire part : contact@rfvaa.com